

FORMATION CONTINUE



2023



Instituts de Formation
IFSI-IFAS de Châteaudun
IFSanté Chartres
IFPP de Dreux

Editorial



Nous sommes heureux de vous proposer la quatrième édition du catalogue de formation continue des trois instituts du Groupement Hospitalier de Territoire HOPE (HOPitaux Euréliens), certifiés Qualiopi®.

Notre offre de formation propose des formations enrichies et attractives pour l'ensemble des personnels paramédicaux notamment les professionnels aides-soignants et infirmiers. Nous orientons nos formations autour de « l'encadrement et du tutorat », « des pratiques de soins » et « du projet professionnel » afin de maintenir ou de développer les compétences des professionnels de santé.

L'évolution des pratiques de soins et des activités soignantes, la connaissance des référentiels infirmier et aide-soignant, l'encadrement par les pairs, l'accompagnement bienveillant des patients, la pertinence de la prise en charge de la personne âgée, la sécurité et la qualité des soins animent notre réflexion pédagogique et guident nos dispositifs de formation face à un environnement mouvant. Nos certifications « qualité » sont un gage de notre professionnalisme pour dispenser ces formations.

Nos équipes pédagogiques sont à votre écoute, peuvent répondre au plus près de vos besoins, vous guider dans vos recherches et vous accompagner dans la dynamique du développement professionnel continu. Pour répondre à un parcours de formation efficient, nous mettons en œuvre des pédagogies adaptées, innovantes et personnalisées.

Nos formations répondent aux enjeux actuels, aux besoins des professionnels et établissements de santé sanitaires et médico-sociaux qui ont un contexte et une organisation de travail en constante évolution. Les propositions du catalogue peuvent être adaptées en fonction de vos souhaits de formation en co-construction.

Nos formations se déroulent au sein de nos instituts mais également « intra site » au regard de la spécificité de votre demande.

Nous sommes à votre disposition pour étudier et répondre à vos questions. N'hésitez pas à vous connecter sur nos sites « internet », à consulter nos propositions de formations continues et nous contacter.

Nous sommes partenaires dans vos projets de développement de compétences.



Gilles PÉGON
Directeur de l'IFSI-IFAS
de Châteaudun



Christophe PETERS
Directeur de l'IFSanté
Chartres



Rachel JACQUEMENT LE PAPE
Directrice de l'IFPP
de Dreux



La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante : **Actions de formation**

Sommaire

ENCADREMENT ET TUTORAT

- 05 Tutorat infirmier
- 06 Actualisation tutorat infirmier et aide-soignant
- 07 Maîtriser le tutorat aide-soignant
- 08 Tutorat aide-soignant
- 09 Analyser sa pratique professionnelle de tuteur des étudiants en soins infirmiers
- 10 Analyser sa pratique professionnelle de tuteur des élèves aides-soignants
- 11 Référentiel de formation en soins infirmiers et outils pédagogiques
- 12 Évolution du référentiel de formation aide-soignant relatif à l'arrêté du 10 juin 2021
- 13 Accompagner les étudiants et élèves en stage

PRATIQUES DE SOINS

- 14 Améliorer les techniques de manutention des professionnels de santé auprès des personnes dépendantes
- 15 Principes et techniques de manutention auprès des personnes
- 16 Prévention des troubles musculo-squelettiques : techniques et méthodes de manutention et ergonomie
- 17 Le modèle clinique tri-focal : outil de raisonnement clinique
- 18 Raisonnement clinique : Accompagner l'apprenant dans l'étude du dossier de soins infirmiers
- 19 Écrire des transmissions ciblées
- 20 Optimiser les transmissions ciblées
- 21 L'injection dans une chambre à cathéter implantable : actualisation des connaissances
- 22 Évolution des activités de l'aide-soignant relative à l'arrêté du 10 juin 2021
- 23 Mesurer les paramètres vitaux et nouvelles activités soignantes

PROJET PROFESSIONNEL

- 35 Devenir infirmier : accompagnement à l'élaboration du projet
- 36 Devenir aide-soignant : accompagnement à l'élaboration du projet
- 37 Devenir infirmier, devenir aide-soignant : un accompagnement à l'élaboration de mon projet
- 38 Réintégrer un service de soins : conforter ses compétences professionnelles, aides-soignantes ou infirmières
- 39 VAE : Préparer la validation des acquis de l'expérience
- 40 Se former au métier d'auxiliaire ambulancier



Toute formation peut faire l'objet d'une demande de formation intra-structure.

Tous nos tarifs sont T.T.C.

Pour comprendre...



Hors CH
support à l'institut

Ce logo indique que la formation concernée est accessible à l'ensemble des professionnels hors Centre Hospitalier.



Formation
Diplômante

Ce logo indique que la formation concernée permet d'obtenir un diplôme ou une certification.



Châteaudun
Chartres
Dreux

Ce logo indique le ou les instituts qui proposent la formation concernée. Les villes permettent de désigner les instituts de Chartres, Châteaudun et Dreux.



Ce logo indique que la formation est éligible au développement professionnel continu.

Tutorat infirmier



DURÉE

4 jours
(9h00 à 17h00)
(Dreux : en discontinu)
J1 : ½ journée en e-learning



DATES

Voir tableau
ci-dessous



COÛT

700 € / personne
pour les 4 jours

Le référentiel de formation au diplôme d'état infirmier basé sur un développement de compétences valorise l'apprentissage par l'expérience et nécessite une posture pédagogique adaptée. Le stage est le lieu d'excellence pour la construction de l'identité professionnelle. Le tuteur de stage coordinateur de l'accompagnement des étudiants, occupe une place privilégiée dans ce dispositif de formation.

OBJECTIFS

Développer le processus d'intégration en milieu professionnel.
Maîtriser les points clefs du référentiel de formation en soins infirmiers.
Développer des compétences pédagogiques.
Identifier les différents acteurs dans la formation.
Organiser le stage : accueil, bilan intermédiaire, évaluation des compétences.
Accompagner l'apprentissage de l'étudiant à partir d'outils.
Développer une posture de tuteur.

CONTENU

Place de l'alternance dans la construction des compétences.
Positionnement dans la fonction tutorale.
Accompagnement spécifique d'un parcours individualisé.
Interface du tuteur dans la construction du partenariat.
Théories d'apprentissage.
Outils du tutorat (livret d'accueil, portfolio).
Analyse réflexive dans une démarche de formation par compétences.
Évaluation et ses enjeux.
Rédaction des objectifs de stage et des différents rapports.
Analyse de pratique professionnelle de tutorat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances et échanges.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Un questionnaire de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Instruction DGOS du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs paramédicaux.
Arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'état d'infirmier.

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmiers, cadres de santé.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Infirmier
Diplôme d'État d'Aide-Soignant

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Chartres : Sandrine Nédélec, cadre de santé, formatrice des professionnels de santé. Responsable formation continue.
Dreux : Sébastien Pradelle, cadre de santé, formateur des professionnels de santé. Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Chartres : Formateurs concepteurs/contributeurs de l'IFSanté Chartres.
Dreux : Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite
Dreux : 06/02/23
Chartres: session 1: 02/05/23; session 2: 25/09/23.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

E.learning, apports théoriques, travaux de groupe, analyse de pratique, partage d'expériences, jeux de rôles et simulation.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 14 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'institut se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.

Session Dreux	Session 1 Chartres	Session 2 Chartres
02/03/23	15/03/23	18/10/23
13/04/23	16/03/23	19/11/23
06/06/23	17/03/23	20/10/23
07/11/23	12/05/23	07/12/23



Chartres



Dreux



Dreux

Actualisation tutorat infirmier et aide-soignant



DURÉE
1 jour
(9h00 à 17h00)



DATES
23/03/23



COÛT
175 € / personne pour la
journée

Suite à l'instruction ministérielle du 04 novembre 2016 sur le contenu de la formation tutorat et l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant, une évolution des compétences est évidente. Afin de préserver la qualité du tutorat proposé aux futurs professionnels et fournir une prestation d'encadrement adaptée à ces nouveaux apprenants, cette formation vous propose de vous informer sur les nouveautés et de répondre à vos questionnements.

OBJECTIFS

S'inscrire dans une démarche pédagogique.
Mettre en place une organisation apprenante au sein des services.
Adapter ses modalités d'encadrement et découvrir les différents supports pédagogiques liés au nouveau référentiel de formation aide-soignant
Analyser sa pratique professionnelle tutorale.

CONTENU

Théories d'apprentissage et les différents paliers.
Démarche tutorale : l'accompagnement spécifique d'un parcours individualisé.
Les évolutions du nouveau référentiel de formation aide-soignant.
Rédaction des objectifs d'apprentissage.
Rédaction de rapports circonstanciés.
Analyse de pratique professionnelle de tutorat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire à l'écrit en début et fin de formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au Diplôme d'État d'infirmier.
Instruction DGOS du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs paramédicaux.
Référentiel de formation : Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'État d'infirmier.
Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. JORF n°0135 du 12 juin 2021 Texte n°17.

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmiers et cadres de santé, formés au tutorat avant 2017.
Aides-soignants formés avant 2021.

PRÉ-REQUIS

Avoir réalisé les 4 jours de formation tutorat aide-soignant ou infirmier.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sébastien Pradelle, formateur des professionnels de santé.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite : 01/03/23

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques
Travaux de groupe
Analyse de pratiques
Partage d'expériences

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 12 personnes par session. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFPP se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Dreux

Maîtriser le tutorat aide-soignant



DURÉE

2 jours
(9h00 - 17h00)



DATES

1ère session :
31/03/23 et 09/05/23
2ème session :
17/10/23 et 14/12/23



COÛT

350 € / personne
pour 2 jours.

Conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant, le tuteur assure l'encadrement du stagiaire. A ce titre, il contribue spécifiquement au déroulement du stage et à l'accompagnement pédagogique de l'apprenant. La formation développe les compétences du tuteur.

OBJECTIFS

Clarifier les missions des différents acteurs de la formation aide-soignante.
Appréhender les différents cursus de formation.
Prendre conscience des répercussions de l'accueil du stagiaire sur sa formation.
S'approprier les spécificités de la formation en stage : objectifs de stage, raisonnement clinique, savoirs pratiques et réflexivité.
Utiliser des outils facilitant le suivi de la progression de l'élève.
Évaluer le niveau de compétence atteint.

CONTENU

Accueil et accompagnement du stagiaire :

- L'accueil, la relation pédagogique.
- Le référentiel de formation et de compétences.
- Les acteurs de la formation.
- Les notions de compétence, d'encadrement, de tutorat, d'évaluation.

Parcours de professionnalisation :

- La formation en stage : objectifs de stage, situations apprenantes.
- La participation de l'aide-soignant à la démarche de soin, savoirs théoriques et pratiques, notion de réflexivité.
- Les outils au service de l'encadrement : livret d'accueil, portfolio, suivi journalier.
- L'évaluation du stage : contribution au D.E.A.S., feuille d'évaluation des compétences, les MSP des modules 1 et 3.

Parcours spécifiques :

- Equivalences de compétences et allègements de formation.
- Les compléments de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en lien avec la pratique du tutorat, en amont de la formation.
Évaluation non formalisée des acquis le dernier jour de la première période de formation, puis évaluation formalisée le dernier jour de la session.
Évaluation à distance par l'employeur.

PUBLIC CONCERNÉ

Aide-soignant assurant des missions d'encadrement ou de tutorat.

PRÉ-REQUIS

Missions d'encadrement ou de tutorat auprès d'élèves aides-soignants.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sandrine Nédélec, cadre de santé, formatrice des professionnels de santé.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs concepteurs/contributeurs de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite: session1: 13/03/23; session 2: 02/10/23.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active favorisant la participation maximale des stagiaires.
Apports théoriques.
Analyse de pratique professionnelle à partir des situations vécues par les participants.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants.
Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative le dernier jour de la formation (fiche d'évaluation).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres

Tutorat aide-soignant



DURÉE

4 jours
(9h00 à 17h00)
en discontinu



DATES

16/03/23
11/04/23
11/05/23
14/11/23



COÛT

700 € / personne pour les
4 jours

Le référentiel de formation au diplôme d'état aide-soignant basé sur un développement de compétences valorise l'apprentissage par l'expérience et nécessite une posture pédagogique adaptée. Le stage est le lieu d'excellence pour la construction de l'identité professionnelle. Le tuteur de stage, coordonnateur de l'accompagnement des élèves, occupe une place privilégiée dans ce nouveau dispositif de formation.

OBJECTIFS

Développer le processus d'intégration en milieu professionnel.
Maîtriser les points clefs du référentiel de formation aide-soignant, nouveau référentiel 2021.
Discerner le rôle, la fonction et les missions du tuteur de stage.
Mettre en place une organisation apprenante au sein des services.
Utiliser les outils d'accompagnement.
Développer une posture de tuteur en privilégiant la réflexivité de l'élève.
Développer les pratiques évaluatives des compétences.
Enrichir ses capacités d'analyse de pratiques tutorales.

CONTENU

Place de l'alternance dans la construction des compétences.
Positionnement dans la fonction tutorale.
S'inscrire dans une démarche pédagogique.
Accompagnement spécifique d'un parcours individualisé.
Interface du tuteur dans la construction du partenariat.
Théories d'apprentissage et les différents paliers.
Analyse réflexive dans une démarche de formation par compétences.
Évaluation et ses enjeux.
Rédaction des objectifs de stage et des différents rapports.
Outils du tutorat.
Analyse de pratique professionnelle de tutorat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire à l'écrit en début et fin de formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

PUBLIC CONCERNÉ

Aides-soignants

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sébastien Pradelle, formateur des professionnels de santé.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite : 21/02/23

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques
Vidéo
Travaux de groupe
Démarche réflexive à partir d'études de cas
Analyse de pratique
Partage d'expériences
Jeux de rôles et simulation

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 14 personnes par session. Pour un nombre inférieur à 8 personnes, l'IFPP se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Dreux



Dreux

Analyser sa pratique professionnelle de tuteur des étudiants en soins infirmiers



DURÉE

1 demi-journée
(13h30 - 17h00)



DATES

Selon la demande



COÛT

88 €/ personne.

Dans le cadre de ses compétences de tutorat, l'infirmier est amené à observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle. La formation propose, dans ce contexte, d'accompagner le tuteur dans l'analyse de sa pratique d'encadrant auprès de l'apprenant.

OBJECTIFS

Analyser sa pratique tutorale.
Être capable de déterminer les éléments constitutifs d'une situation d'encadrement / de tutorat.
Mobiliser les connaissances théoriques liées à l'encadrement des étudiants.

CONTENU

Définition de l'analyse de pratique professionnelle.
Définition d'une situation apprenante d'encadrement / tutorat.
Mise en œuvre d'une analyse de pratique professionnelle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en lien avec la pratique tutorale en amont de la formation.
Évaluation des acquis le dernier jour de la formation.
Évaluation à trois mois par l'employeur.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation (fiche d'évaluation).

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmier assurant des missions d'encadrement ou de tutorat.

PRÉ-REQUIS

Missions d'encadrement ou de tutorat auprès d'étudiants en soins infirmiers.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sandrine Nédélec, cadre de santé, formatrice des professionnels de santé.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs concepteurs/contributeurs de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite: se renseigner auprès de l'IFSanté Chartres.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Analyse de pratique professionnelle à partir des situations vécues par les participants.
Pédagogie active favorisant la participation maximale des participants.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants.
Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres

Analyser sa pratique professionnelle de tuteur des élèves aides-soignants



DURÉE
1 demi-journée
(13h30-17h00)



DATES
Selon la demande



COÛT
88 € / personne

Dans le cadre de ses compétences de tutorat, l'aide-soignant(e) en collaboration avec l'infirmier(e) est amené à observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle. La formation propose, dans ce contexte, d'accompagner le tuteur dans l'analyse de sa pratique d'encadrant auprès de l'apprenant.

OBJECTIFS

Mettre en œuvre, avec les tuteurs, la méthodologie de l'analyse de pratique professionnelle.
Repérer les éléments interpellants dans les situations d'encadrement.
Analyser sa pratique professionnelle et celle des autres participants quant à l'encadrement des élèves aides-soignants.
Mobiliser les connaissances théoriques liées à l'encadrement des élèves aides-soignants.

CONTENU

Définition de l'analyse de pratique professionnelle.
Objectifs liés à cette pratique.
Méthodologie de la pratique d'analyse de pratique professionnelle.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en lien avec la pratique tutorale en amont de la formation.
Évaluation des acquis le dernier jour de la formation.
Évaluation à trois mois par l'employeur.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation (fiche d'évaluation).

PUBLIC CONCERNÉ

Aides-soignants assurant des missions d'encadrement ou de tutorat.

PRÉ-REQUIS

Missions d'encadrement ou de tutorat auprès d'élèves aides-soignants.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sandrine Nédélec, cadre de santé, formatrice des professionnels de santé.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs concepteurs de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite: se renseigner auprès de l'IFSanté Chartres.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active favorisant la participation maximale des stagiaires.
Analyse de pratique professionnelle à partir des pratiques des stagiaires.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants.
Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres

Référentiel de formation en soins infirmiers et outils pédagogiques



DURÉE

2 jours consécutifs et
1 jour à distance

(08h30-12h30)
(13h30-16h30)



DATES

09/03/23
10/03/23
02/06/23



COÛT

525 € pour les 3 jours de
formation

Les professionnels de proximité participent au quotidien au développement des compétences de l'apprenant ainsi la formation est articulée autour de la présentation et l'utilisation du déroulé de formation en soins infirmiers mais aussi basée sur une aide dans la compréhension des outils pédagogiques.

OBJECTIFS

Accompagner les professionnels de proximité dans le développement des compétences de l'apprenant en soins infirmiers.

Apporter des éléments de compréhension aux professionnels de proximité sur le contenu du référentiel de formation en soins infirmiers et les outils pédagogiques.

Expliquer le déroulé de la formation et les attendus pédagogiques au regard de chaque semestre de formation des étudiants en soins infirmiers.

Favoriser la collaboration entre les terrains de stage et l'institut de formation en soins infirmiers.

CONTENU

1^{ère} journée :

Présentation de la formation infirmière.

2^e journée :

Présentation et utilisation du Portfolio.

Présentation et explication des intitulés du bilan de compétences et intérêt du bilan intermédiaire de stage.

3^e journée :

Retour d'expériences sur l'accompagnement des étudiants infirmiers depuis la 1^{ère} session.

Reprise des besoins des participants.

Présentation des analyses de la pratique demandées aux étudiants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Quizz test sur le contenu de la formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Référentiel de formation en soins infirmiers selon l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'État Infirmier.

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmiers Diplômés d'État des secteurs hospitaliers et extra hospitaliers (formation tutorat non obligatoire).
Cadre de santé.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Infirmier.

Diplôme d'État de Cadre de Santé.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Lynda COYAU, Coordinatrice pédagogique de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.

Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.

INSCRIPTION

Auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur.

Pour les agents du centre hospitalier support via le service de la formation continue.

Date limite : 30 jours avant le début de la formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation basée sur une démarche déductive avec une méthode active.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les groupes seront constitués de 14 professionnels maximum.

Pour un nombre inférieur à 8 personnes, l'IFSI se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Hors CH
support à
l'institut



Châteaudun

Évolution du référentiel de formation aide-soignant relatif à l'arrêté du 10 juin 2021



DURÉE

1/2 journée
(13h30-17h00)



DATES

17/01/23
28/09/23
07/11/23
05/12/23



COÛT

90 € pour 1/2 journée de formation

Pour répondre à l'exigence réglementaire du référentiel de formation du 10 juin 2021, l'institut de Châteaudun propose une formation présentant l'évolution du référentiel de formation aide-soignant et un accompagnement sur son application au sein de l'institut.

OBJECTIFS

Apporter des éléments de compréhension aux professionnels de proximité sur le contenu du référentiel de formation du 10 juin 2021 et les outils pédagogiques.

Expliquer le déroulé de formation et les attendus pédagogiques au regard de l'alternance des périodes d'enseignement et de stage.

CONTENU

Présentation de l'arrêté du 10 juin 2021.

Identification des évolutions du référentiel de formation aide-soignant.

Présentation et utilisation des fiches de suivi de l'acquisition des compétences en milieu professionnel ainsi que des fiches d'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel. Temps d'échange et de partage d'expérience.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Quizz test sur le contenu de la formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant.

PUBLIC CONCERNÉ

Les professionnels exerçant en secteur hospitalier ou extra-hospitalier.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Infirmier.

Diplôme d'État de Cadre de Santé.

Diplôme d'État d'Aide-Soignant

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Lynda COYAU, Coordinatrice pédagogique de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.

Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.

INSCRIPTION

Auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur.

Pour les agents du centre hospitalier support via le service de la formation continue.

Date limite : 15 jours avant le début de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques

Distribution de supports papier (livret et/ou flyer)

Utilisation de ressources numériques

Utilisation de supports visuels

Connexion à partir d'un téléphone portable possible

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les groupes seront constitués de 12 professionnels maximum.

Pour un nombre inférieur à 4 personnes, l'IFSI-IFAS se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Hors CH
support à
l'institut



Châteaudun



Châteaudun

Accompagner les étudiants et élèves en stage



DURÉE

1 jour
(9h00 - 17h00)



DATES

Sur demande



COÛT

175 € / personne.

Les référentiels de formation aux diplômes d'État infirmier et aide-soignant, basés sur un développement de compétences, valorisent l'apprentissage par l'expérience et nécessite une posture pédagogique adaptée. Le professionnel de proximité accompagne les étudiants et les élèves au quotidien. Sans être tuteur ou maître de stage, les autres professionnels de proximité occupent une place importante dans le dispositif de formation et l'évaluation des apprentissages.

OBJECTIFS

Développer le processus d'intégration en milieu professionnel.
Connaître les points clefs du référentiel de formation en soins infirmiers et/ou aide-soignant.
S'inscrire dans une démarche pédagogique.
Identifier les différents acteurs dans la formation.
Accompagner l'apprentissage de l'apprenant lors des situations de soins.
Développer une posture d'accompagnateur.

CONTENU

Place de l'alternance dans la construction des compétences.
Rôle des acteurs lors du stage clinique.
Positionnement dans la fonction de professionnel de proximité.
Outils du stage : portfolio, feuille de bilan, tableau de bord...
Évaluation des apprentissages cliniques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire à l'écrit en début et fin de formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'État d'infirmier.

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. JORF n°0135 du 12 juin 2021 Texte n°17.

PUBLIC CONCERNÉ

Aides-Soignants Diplômés d'État et Infirmiers Diplômés d'État.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Aide-Soignant, Diplôme d'État d'Infirmier.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sébastien PRADELLE, Formateur des professionnels de santé.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques
Travaux de groupe
Partage d'expériences

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 14 personnes par session. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFPP se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Dreux

Améliorer les techniques de manutention des professionnels de santé auprès des personnes dépendantes



DURÉE

3 jours : 2 jours + 1 jour à distance
(9h00-12h30
13h30-17h00)



DATES

06/04/23
07/04/23
27/06/23



COÛT

645 € / personne

Les activités des soignants, liées à l'ergonomie et la manutention des personnes dépendantes, nécessitent l'appropriation de postures et de gestes professionnels sécuritaires. La formation remobilise l'ensemble des pratiques de manutention dans le soin au quotidien.

OBJECTIFS

Prévenir les lombalgies et les troubles musculo-squelettiques du personnel accompagnant.
Contribuer à la qualité du soin et au bien-être des personnes soignées.
S'approprier les éléments anatomiques et biomécaniques.
Connaître et utiliser les aides techniques, manuelles et mécanisées.
Acquérir des postures et gestes professionnels sécuritaires.
Adapter ces techniques en prenant en compte le degré de dépendance de chaque personne, notamment pour pallier le manque éventuel de matériel de manutention.
Réintégrer la « manutention » dans le soin quotidien, notamment dans ses composantes relationnelles.

CONTENU

Manutention dans le soin au quotidien.
Notions d'anatomie et de biomécanique.
Troubles musculosquelettiques (TMS) et habilité gestuelle.
Procédés de manutention (rehaussements, transferts, retournements, translations).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en lien avec les pratiques de manutention en amont de la formation.
Évaluation non formalisée des acquis le dernier jour de la première période de formation, puis évaluation formalisée le dernier jour de la session.
Évaluation à distance par l'employeur.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout acteur impliqué dans les gestes de la vie quotidienne de la personne dépendante.

PRÉ-REQUIS

Être impliqué dans les manipulations des personnes dépendantes lors des gestes de la vie quotidienne.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sandrine Nédélec, cadre de santé, formatrice des professionnels de santé.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs concepteurs/contributeurs de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite: 20/03/23.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active favorisant la participation maximale des stagiaires.
Analyse de pratique professionnelle à partir des situations vécues.
Ateliers pratiques*

*Tenues confortables et chaussures plates tenant aux pieds. Les mises en situations se déroulent dans la salle de manutention du centre hospitalier de Chartres.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants.
Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres

Principes et techniques de manutention auprès des personnes



DURÉE

2 jours
(08h30-12h30)
(14h00-17h00)



DATES

23/05/23
24/05/23

12/10/23
13/10/23



COÛT

470 € / personne pour les
2 jours

Cette formation à destination des professionnels du soin, vous permettra en deux journées d'identifier les techniques de manutention reconnues. Celles-ci sont indispensables à l'accompagnement de la personne, afin d'assurer la sécurité et le confort, du soigné et du soignant.

OBJECTIFS

Identifier les principes nécessaires à la manutention.
Utiliser le matériel de manutention à bon escient.
Préserver son corps en s'appropriant les techniques de manutention.
Accompagner la personne dans ses mobilisations afin d'assurer sa sécurité et son confort.

CONTENU

Appropriation des principes et des mouvements en ergonomie et manutention.
Connaissance et utilisation des différents matériels de manutention.
Mise en oeuvre des différentes techniques de manutention.
Adaptation des pratiques de manutention en situation de soin.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Fin de formation : Évaluation pratique sur les gestes et postures adaptées en situation.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation pratique de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des professionnels.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code du travail 2018, 4^e partie : santé et sécurité au travail.

PUBLIC CONCERNÉ

Aide-soignant, assistante de vie aux familles, ambulancier, accompagnant éducatif et social, infirmier.

PRÉ-REQUIS

Tout professionnel qui accompagne les personnes dans les gestes de la vie quotidienne.
Connaissance en anatomie du corps humain : le squelette.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Lynda COYAU, coordinatrice pédagogique de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.

INSCRIPTION

Auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur.
Pour les agents du centre hospitalier support via le service de la formation continue.

Date limite : 30 jours avant le début de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

À partir de l'expérience de chaque professionnel : mises en oeuvre de pratiques de manutention sur la base de situations simulées, enrichies d'apports pratiques complémentaires sur les différentes techniques utilisables.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les groupes seront constitués de 8 professionnels maximum.
Pour un nombre inférieur à 4 personnes, l'IFSI de Châteaudun se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Hors CH
support à
l'institut



Châteaudun

Prévention des troubles musculo-squelettiques : techniques et méthodes de manutention et ergonomie



DURÉE
2 jours
en continu
(9h00 à 17h00)



DATES
Sur demande



COÛT
470 € / personne pour les
2 jours

De par leur profession, les soignants et les aides à domicile interviennent auprès de personnes dépendantes, leurs apportant une aide dans l'accomplissement des activités quotidiennes. La qualité des techniques de manutention lors de la mobilisation des personnes a un impact sur la sécurité des soins. La manutention manuelle est à l'origine de troubles musculo-squelettiques, elle devient de fait une priorité pour les établissements de santé afin de préserver la santé des acteurs.

OBJECTIFS

Mobiliser les connaissances de manutention pour améliorer sa pratique professionnelle.
Travailler en sécurité, en confort, en efficacité gestuelle pour le professionnel.
Prévenir les lombalgies et les troubles musculo-squelettiques.
Améliorer les conditions de travail.
Maîtriser les points clefs en matière d'ergonomie, de gestes et de bonne posture.
Connaître les aides techniques existantes.
Utiliser les techniques de manutention et les règles de sécurité pour la mobilisation des personnes.

CONTENU

Appropriation des éléments anatomiques et physiologiques élémentaires.
Principes de base d'ergonomie et de manutention lors des mobilisations et déplacements.
Identification des mécanismes responsables des troubles musculo-squelettiques.
Utilisation du matériel d'aide à la manutention.
Apprentissage et mise en œuvre des techniques de manutention.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Début de formation : Test sur les pratiques usuelles pour recensement des besoins.
Fin de formation : Evaluation pratique sur les gestes et postures adaptées en situation et la mobilisation de matériel adéquat.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code du travail 2018, 4^{ème} partie : santé et sécurité au travail.

PUBLIC CONCERNÉ

Hors CH Victor Jousset : aide-soignant, infirmier, auxiliaire de vie sociale, aide à domicile, accompagnant éducatif et social (anciens AMP), ambulancier, brancardier.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Ambulancier, d'Aide-Soignant, d'Aide Médico Psychologique, d'Accompagnement Éducatif et Social, d'Auxiliaire de Vie, d'Infirmier ou Titre d'Assistant de Vie aux Familles.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sébastien Pradelle, formateur des professionnels de santé.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux, formés à la manutention.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, apports pratiques : apprentissages gestuels, Travaux de groupe, partage d'expériences, vidéo, mises en situation.
Les mises en situation se déroulent à l'IFPP, équipé de chambres médicalisées.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 8 personnes par session. Pour un nombre inférieur à 4 personnes, l'IFPP se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Dreux



Hors CH
support à
l'institut

Le modèle clinique tri-focal : outil du raisonnement clinique



DURÉE

1 jour
(09h00-12h00)
(13h00-17h00)



DATES

21/03/23
(Session IDE)

23/11/23
(Session AS)



COÛT

175 € / personne
pour la journée

Cette formation permet au professionnel de santé d'intégrer le principe de la démarche clinique réalisée à partir du modèle clinique tri-focal selon la théorie d'Arlette MARSHALL et Thérèse PSIUK.

Cette formation concourt également à accompagner des apprenants dans l'apprentissage du raisonnement clinique, dans le but d'identifier les problèmes de santé d'une personne prise en soin.

Une mise en lumière de la place du raisonnement clinique dans l'exercice professionnel s'opère pour tendre vers un langage commun entre apprenants et professionnels de terrain.

OBJECTIFS

Intégrer les notions de démarche clinique et de projet de soins.
Maîtriser l'outil tri-focal d'ici la fin du temps de formation.
Faire des liens entre l'activité de terrain et la réalisation de démarches cliniques contribuant à l'acquisition des compétences d'un apprenant.

CONTENU

Présentation des notions de démarche clinique et de projet de soins. Concepts de jugement et de raisonnement cliniques.
Présentation du modèle clinique tri-focal selon la théorie d'Arlette MARSHALL et Thérèse PSIUK.
Présentation des attendus adaptés au niveau de formation des apprenants.
Réalisation de cas cliniques et mise en situation d'accompagnement à la réflexion.
Ouverture sur les étapes consécutives à la démarche clinique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Réflexion autour d'une situation clinique.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code de la santé publique du 29 juillet 2004 .
Arrêté du 31 juillet modifié, relatif au Diplôme d'État infirmier.
Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'aide-soignant.

PUBLIC CONCERNÉ

Aides-soignants et infirmiers des secteurs hospitaliers et extra-hospitaliers ayant encadré ou ayant le projet d'encadrer des apprenants.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Infirmier
Diplôme d'État d'Aide-Soignant

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Lynda COYAU, coordinatrice pédagogique de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.
Responsable formation continue

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.

INSCRIPTION

Auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur.
Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite : 30 jours avant le début de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Deux méthodes sont utilisées avec des apports théoriques et une place laissée aux échanges sur les pratiques, pour une formation en partie basée sur le constructivisme :

Méthode expositive : Apports théoriques et pratiques avec mise à disposition de supports papiers et/ou numériques.

Méthode expérientielle : mise en pratique par le biais d'exercices.

Les ressources numériques viendront en support de cette journée.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les groupes seront constitués de 12 professionnels maximum.
Pour un nombre inférieur à 6 professionnels, l'IFSI de Châteaudun se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Hors CH
support à
l'institut



Châteaudun

Raisonnement clinique : Accompagner l'apprenant dans l'étude du dossier de soins infirmiers



DURÉE
1 jour
(09h00 à 17h00)



DATES
Sur demande



COÛT
175 € / personne pour la journée.

Vous accompagnez un étudiant en soins infirmiers ou élève aide-soignant dans la réalisation d'une démarche clinique et analyse du dossier de soins, cette formation vous concerne. Le raisonnement clinique est un processus de pensée, d'analyse et de prise de décision qui permet d'adapter et de personnaliser les soins. Il facilite l'évaluation d'une situation clinique et favorise la conduite du projet de soins infirmiers.

C'est une démarche incontournable permettant aux professionnels infirmiers et aides-soignants de réaliser des soins de qualité.

OBJECTIFS

Analyser sa pratique professionnelle concernant le raisonnement clinique.

Mobiliser les opérations mentales du raisonnement clinique.

Identifier le lien entre le raisonnement clinique et les compétences du référentiel infirmier.

Approfondir la démarche pédagogique pour l'apprentissage du raisonnement clinique auprès des stagiaires en formation.

CONTENU

Clarification des concepts liés au raisonnement clinique.

Approfondissement des compétences infirmières 1 et 2.

Mobilisation des étapes du raisonnement clinique.

Utilisation et exploitation des outils spécifiques à l'apprentissage du raisonnement clinique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Début de formation : Test de positionnement et évaluation des représentations.

Fin de formation : Évaluation Quizz, QCM sur les critères et indicateurs d'évaluation d'un dossier de soin.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code de la santé publique du 29 juillet 2004.

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au Diplôme d'État d'infirmier.

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmier Diplômé d'État

Aide-soignant diplômé d'État

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Infirmier

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sébastien Pradelle, formateur des professionnels de santé.

Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Notions théoriques

Travaux de groupe

Cas cliniques

Multi média

Partage d'expériences et analyse de pratique

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 12 personnes par session.

Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFPP se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Dreux

Écrire des transmissions ciblées



DURÉE

1 jour



DATES

1ère session :
13/06/23
2ème session :
03/10/23



COÛT

175 € / personne
Tarif de groupe possible
pour un groupe d'un
même
établissement.

La continuité des soins passe par des transmissions adaptées. Les transmissions ciblées sont essentielles à la continuité/sécurité et qualité des soins. La formation proposée situe la place des transmissions ciblées dans le cadre du raisonnement clinique infirmier.

OBJECTIFS

Analyser sa pratique professionnelle au regard de la continuité des soins.
Objectiver les informations à transmettre.
Cibler une transmission.

CONTENU

Cadre législatif.
Démarche clinique et place des transmissions ciblées dans cette démarche.
Apports théoriques et méthodologiques des transmissions ciblées :

- Macro-cible, cible et diagramme de soins
- Méthodologie rédactionnelle d'une transmission ciblée
- Critères de pertinence d'une cible
- Transmissions ciblées et continuité des soins

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en amont et reprise du questionnaire de positionnement avec mesure des acquisitions.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation (fiche d'évaluation).

PUBLIC CONCERNÉ

Aides-soignants
Auxiliaires de vie sociale et familiale
Infirmiers
Cadres de santé

PRÉ-REQUIS

Travailler en équipe de soins dans un établissement de santé.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sandrine Nédélec, cadre de santé, formatrice des professionnels de santé.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs concepteurs/contributeurs de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite: session1 : 29/05/23; session 2 : 18/09/23.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active favorisant l'expérience des stagiaires.
Travaux de groupes à partir de situations de soins concrètes proposées par la formation puis par les participants.
Interactions sur la base des pratiques professionnelles respectives.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres

Optimiser les transmissions ciblées



DURÉE
1 jour
(09h00 à 17h00)



DATES
Sur demande



COÛT
175 € / personne pour la
journée

Les transmissions ciblées constituent une méthode visant à organiser les données pour assurer la continuité des soins. Elles constituent un outil de traçabilité et de qualité répondant au schéma de la prise en charge (Données, Actions, Résultats). Tous les professionnels de santé sont concernés par cette obligation légale de traçabilité de leurs actes.

OBJECTIFS

Comprendre les enjeux et l'intérêt des transmissions écrites.
Sensibiliser sur l'importance de la traçabilité.
Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle concernant les transmissions écrites.
Discerner les informations à transmettre.
Mobiliser la méthodologie des transmissions ciblées.

CONTENU

Mobilisation du raisonnement clinique et des transmissions.
Identification des caractéristiques d'une transmission ciblée.
Savoir choisir une cible.
Savoir inscrire une macro cible.
Rédaction des transmissions ciblées.
Compréhension des conséquences relatives à une mauvaise transmission.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Début de formation : Test de positionnement et évaluation des représentations.
Fin de formation : Évaluation pratique sur la réalisation de transmissions ciblées à partir d'une situation clinique.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code de la santé publique du 29 juillet 2004.
Code de déontologie du 25 novembre 2016.
Loi 04 mars 2002 relative aux droits du patient et à la qualité du système de santé.
Arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au Diplôme d'État d'Infirmier.
Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmier, aide-soignant, cadre de santé.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Infirmier et d'Aide-Soignant.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sébastien Pradelle, formateur des professionnels de santé.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Notions théoriques
Travaux de groupe
Exploitation de dossiers de soins (exercices pratiques)
Utilisation d'outils numériques
Partage d'expériences et analyse de pratique

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 12 personnes par session Pour un nombre inférieur à 8 personnes, l'IFPP se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Dreux

L'injection dans une chambre à cathéter implantable : actualisation des connaissances



DURÉE

1 jour
(08h30-12h30)
(13h30-16h30)



DATES

16/05/23
05/10/23



COÛT

235 € / personne
pour la journée

Rappel théorique et pratique du soin avec une mise en simulation procédurale.

OBJECTIFS

Mobiliser les principes et les règles de préparation du soin.
Identifier les éléments de surveillance et de vigilance avant, pendant et après le soin.
Réaliser le soin selon les règles et les principes de bonnes pratiques.

CONTENU

1^{er} temps :

Rappel théorique avec support numérique
« La pose et la dépose d'aiguille de Huber sur Chambre à Cathéter Implantable ».

2^e temps :

Ateliers pratiques avec démonstration vidéo en 3 étapes :
Préparation du soin et installation.
L'action effective: pose et injection dans la chambre implantable.
Dépose de l'aiguille de Huber et préservation du site d'injection.
Après la visualisation de la démonstration vidéo de chaque étape, chaque participant pratiquera l'acte sous le regard de ses pairs et du formateur.

3^e temps :

Temps d'échange sur les conduites à tenir en cas d'évènements indésirables (support numérique).
Retour sur le déroulé de la journée.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Évaluation de la pratique en situation simulée.
Quizz de connaissance en début et en fin de formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R.4311-7 du décret 2004-802 du 29 juillet 2004 du Code de la Santé Publique.

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmiers

PRÉ-REQUIS

Être titulaire d'un Diplôme d'État d'Infirmier.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Lynda COYAU, coordinatrice pédagogique de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.

INSCRIPTION

Auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur.
Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite : 30 jours avant le début de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Trois méthodes utilisées selon les différents temps d'apprentissage, avec une place laissée aux échanges et interactions pour un apprentissage en partie basé sur le constructivisme et le socioconstructivisme.

Méthode expositive : apports magistraux.

Méthode démonstrative : démonstrations et regard critique, échanges sur les pratiques.

Méthode expérientielle : mise en pratique.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les groupes seront constitués de 12 professionnels maximum.
Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSI se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Châteaudun

Évolution des activités de l'aide-soignant relative à l'arrêté du 10 juin 2021



DURÉE

2 jours (4 demi-journée)
(08h30 - 12h00)
(14h00 - 17h30)



DATES

19 et 20/01/23	15 et 16/06/23
09 et 10/02/23	21 et 22/09/23
09 et 10/03/23	16 et 17/11/23
11 et 12/05/23	



COÛT

470 € / personne

Pour répondre à l'exigence réglementaire du référentiel de formation du 10 juin 2021, l'institut de Châteaudun propose une formation présentant l'évolution des activités de l'aide-soignant et leur application selon les pratiques recommandées.

OBJECTIFS

Connaître la législation de référence et ses particularités.
Connaître et maîtriser les vérifications indispensables à l'utilisation des dispositifs de soins.
Connaître et prévenir les risques d'une pratique non maîtrisée.
Connaître les normes attendues selon les organismes reconnus, afin d'identifier et transmettre les écarts significatifs et les signes de complications.
Maîtriser la pratique des nouvelles activités de la profession aide-soignante.
Savoir accompagner la personne soignée dans la réalisation de ces soins en les intégrant dans une dimension éducative.

CONTENU

Cadre réglementaire et législatif.
Connaissance des pratiques recommandées et des risques inhérents à une pratique incertaine.
Connaissance des normes et des seuils d'alerte.
Mise en pratique.
Évaluation des pratiques adaptées et des écarts à ajuster.

1^{ère} demi-journée: Mesure des paramètres vitaux

2^e demi-journée : Recueil et lecture des examens

3^e et 4^e demi-journées : Utilisation des dispositifs médicaux et appareillages.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des questionnaires et compétences mobilisées à travers un questionnaire et la pratique simulée sur des mannequins haute fidélité.

PUBLIC CONCERNÉ

Aides-soignants diplômés d'État avant l'application de l'arrêté du 10 juin 2021, de secteur hospitalier et extra hospitalier

PRÉ-REQUIS

Être titulaire d'un Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Lynda COYAU, coordinatrice pédagogique de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.

INSCRIPTION

Après de l'institut de formation après accord de l'employeur.
Pour les agents du centre hospitalier support via le service de la formation continue.
Date limite : 30 jours avant le début de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques.
Distribution de supports papier (livret et/ou flyer).
Utilisation de ressources numériques.
Simulations, soutenues par l'utilisation de mannequins haute fidélité.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les groupes seront constitués de 12 professionnels maximum.
Pour un nombre inférieur à 4 professionnels, l'IFSI se réserve le droit d'annuler la session.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'aide-soignant.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Hors CH
support à
l'institut



Châteaudun

Mesurer les paramètres vitaux et nouvelles activités soignantes



DURÉE

1 journée
(09h00 - 17h00)



DATES

09/03/23



COÛT

235 € / personne

L'arrêté du 10 juin 2021 fait évoluer les domaines d'activité des aides-soignants. A ce titre, la formation proposée ajuste les compétences sur les activités élargies aux domaines de compétences de l'aide-soignant.

OBJECTIFS

Respecter les règles de bonnes pratiques dans la mesure des paramètres vitaux.

Respecter les règles de traçabilité.

Analyser les résultats au regard des normes.

Identifier la conduite à tenir en cas d'anomalie constatée.

Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter.

CONTENU

1. Rappel du cadre réglementaire.
 2. Appréciation de l'état clinique de la personne soignée.
 3. Le système cardio-respiratoire, neurologique, digestif et urinaire.
 4. Les activités soignantes relatives à l'arrêté du 10 juin 2021: mesure de la saturation en oxygène, recueil de la glycémie par captation ou par lecture spontanée transdermique, lecture instantanée des données biologiques urinaires: recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire, renouvellement de poche et de support sur colostomie cicatrisée, pose de suppositoire (aide à l'élimination), lavage oculaire et instillation de collyre, application de crème ou de pommade, surveillance d'une personne sous moniteur à prises de constantes directes et automatiques, changement de lunettes à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débit.
- Les aspirations endotrachéales font l'objet d'une offre de formation spécifique.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en lien avec la mesure des paramètres vitaux en amont de la formation, simulation en santé, quizz de connaissance des normes.

Évaluation des acquisitions à la fin de la formation, évaluation à trois mois par l'employeur.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation à la fin de la formation.

Évaluation des connaissances et des compétences mobilisées.

Évaluation à 3 mois par l'employeur de l'acquisition de la compétence.

PUBLIC CONCERNÉ

Aides-soignants Diplômés d'État.

Accompagnants éducatifs et social (anciens AMP) Diplômés d'État.

PRÉ-REQUIS

Être titulaire d'un Diplôme d'État d'Aide-Soignant ou d'Accompagnant Éducatif et Social.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sandrine Nédélec, cadre de santé, formatrice des professionnels de santé.

Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs concepteurs/contributeurs de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

Date limite: 20/02/23.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active favorisant la participation maximale des stagiaires.

Apports théoriques.

Ateliers pratiques.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants.

Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

En lien avec l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres

Aider à la prise des médicaments



DURÉE
1 jour
(9h00 - 17h00)



DATES
10/11/23



COÛT
175 € / personne

Dans les lieux de vie ou Etablissements et Services Médico-Sociaux, les professionnels du social ou du paramédical sont amenés à administrer des médicaments auprès des usagers. La formation proposée met l'accent sur le respect des bonnes pratiques liées à la dispensation des médicaments.

OBJECTIFS

Respecter les bonnes pratiques d'aide à la prise de médicament.
Mettre en œuvre les surveillances et soins adaptés.
Participer à l'éducation de la personne soignée en collaboration avec l'infirmière.

CONTENU

Cadre réglementaire relatif à la prise de médicaments : actes autorisés, contrôle infirmier.
Règles de sécurité du patient dans la prise de médicaments.
Rôle de l'aide-soignant ou autres accompagnants.
Familles principales des médicaments.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en lien avec la pratique du soin en amont de la formation, quizz en fin de formation, évaluation des acquis le dernier jour de la formation, évaluation à trois mois auprès des employeurs sur l'acquisition des compétences des agents formés.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation (fiche d'évaluation).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.
Art L 313-26 du Code d'actions sociales et familiales.

PUBLIC CONCERNÉ

Aides-soignants.
Auxiliaires de puériculture.
Accompagnant éducatif et social (anciens AMP).
Agent travaillant en lieu de vie.

PRÉ-REQUIS

Exercer auprès de personnes vivant en lieu de vie et nécessitant un accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sandrine Nédélec, cadre de santé, formatrice des professionnels de santé.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs concepteurs/contributeurs de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite: 30/10/2023.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie participative.
Apports théoriques.
Analyse de pratique professionnelle.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 14 participants par session. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres

Sensibiliser au bon usage des médicaments



DURÉE
1 jour
(9h00 - 17h00)



DATES
28/03/23



COÛT
175 € / personne

La gestion des risques fait partie intégrante de l'amélioration continue de la qualité des soins. La formation met l'accent sur les recommandations de bonnes pratiques et de pharmacovigilance.

OBJECTIFS

Identifier les recommandations de bonnes pratiques de prescriptions médicamenteuses, notamment chez la personne âgée (HAS : Haute Autorité de Santé, ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament).

Identifier les risques et facteurs de risque de iatrogénèse médicamenteuse notamment chez la personne âgée.

Décrire et utiliser les outils existants qui permettent un bon usage du médicament.

Appréhender le cadre réglementaire et les obligations de la pharmacovigilance.

CONTENU

Causes des accidents d'origine médicamenteuse.

Recommandations des bonnes pratiques de prescription médicamenteuse chez la personne âgée.

Pharmacovigilance/ COMEDIM.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en amont en lien avec la pratique de la dispensation et l'administration des thérapeutiques, quizz, évaluation des acquis le dernier jour de la formation, évaluation à trois mois par l'employeur.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 31 juillet 2019 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu.

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmiers Diplômés d'État.

PRÉ-REQUIS

Être titulaire du Diplôme d'État d'Infirmier

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sandrine Nédélec, cadre de santé, formatrice des professionnels de santé.

Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs concepteurs/contributeurs de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

Date limite:13/03/23.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active favorisant la participation maximale des stagiaires.

Apports théoriques.

Analyse de pratique professionnelle.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres

Former des assistants de soins en g rontologie



DUR E
140 heures



DATES
23/03/23 au 12/12/23
suivant le calendrier
annex .



CO T
1705   / participant.

L'exercice professionnel aupr s des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou pathologies apparent es n cessite de d velopper des comp tences de pratiques recommand es et de pharmacovigilance.

OBJECTIFS

Concourir   l' laboration et   la mise en  uvre du projet individualis  dans le respect de la personne.
Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degr  d'autonomie.
Mettre en place des activit s de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergoth rapeutes ou psychologues.
R aliser des soins quotidiens en utilisant des techniques appropri es.

CONTENU

Participation   l' laboration et   la mise en  uvre du projet individualis  dans le respect de la personne : la maladie d'Alzheimer ou apparent e ; les droits de la personne ; les devoirs du professionnel ; le projet individualis  ; le travail en  quipe pluri professionnelle et place de l'aidant.
Aide et soutien des personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degr  d'autonomie : la relation d'aide ; l'accompagnement sp cifique ; l'alimentation et l' tat nutritionnel.
Mise en place des activit s de stimulation sociale et cognitive : la vie collective ; la famille ; l'adaptation de la communication ; les objectifs et la mise en place des principales activit s.
 valuation de l' tat de sant  : anatomie physiologie ; la maladie et son  volution ; les techniques et outils sp cifiques d' valuation ; compr hension et rep rage des signes psychologiques et comportementaux.
R alisation des soins quotidiens.

MODALIT S D' VALUATION

Questionnaire de connaissances en amont de la formation, quizz,  valuation non formalis e des acquis le dernier jour de la premi re p riode de formation,  valuation formalis e le dernier jour de la session,  valuation   distance par l'employeur.

 VALUATION DE LA PRESTATION

 valuation qualitative de la formation le dernier jour de la formation.

R F RENCES R GLEMENTAIRES

Arr t  du 23 juin 2010 relatif   la formation pr parant   la fonction d'assistant de soins en g rontologie.

PUBLIC CONCERN 

Aides-soignants / Accompagnants  ducatifs et sociaux.

PR -REQUIS

Exercer des missions aupr s de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparent es.

RESPONSABLE P DAGOGIQUE

Sandrine N d lec, cadre de sant , formatrice des professionnels de sant .
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs concepteurs/contributeurs de l'IFSant  Chartres.

INSCRIPTION

Inscription aupr s de l'institut de formation apr s accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite: 13/02/23.

M THODES P DAGOGIQUES

Cours magistraux ; tables rondes ; analyses de situations concr tes ; analyses de pratiques professionnelles ; simulations.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6   12 participants. Pour un nombre inf rieur   6 personnes, l'IFSant  Chartres se r serve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu   la d livrance d'une attestation de participation   la formation.

MOIS	NOMBRE DE JOURS	P�RIODES	Domaines de formations - Arr�t� du 23 juin 2010
Mars 2023	3	22-23-24	DF 1 (35h)
Avril 2023	2	13-14	
Mai 2023	3	23-24-25	DF 2 (21h)
Juin 2023	2	05-06	DF 3 (28h)
Septembre 2023	2	25-26	
Octobre 2023	2	10-11	DF 4 (28h)
Novembre 2023	2	07-08	
Novembre 2023	2	27-28	DF 5 (28h)
D�cembre 2023	2	11-12	
	20 jours = 140h		



Chartres

Personnes âgées / Handicap

« Immersion dans ma prise en soin »



DURÉE

1 jour
(09h00 à 12h30)
(13h30 à 17h00)



DATES

07/03/23 ou le 10/10/23
à l'IFSI-IFAS
Entre le 30/01/23 et le 03/02/23
et entre le 16/10/23 et le 20/10/23
Intra-établissements



COÛT

235 € / personne

Cette formation courte s'adresse à tous les professionnels intervenants auprès des personnes âgées ou en situation de handicap. Les techniques pédagogiques et les outils de simulation permettront de comprendre, par immersion, le vécu des personnes, leurs limites et ainsi adapter l'accompagnement proposé.

OBJECTIFS

Permettre aux professionnels d'appréhender les conséquences du vieillissement et/ou du handicap sur la prise en soin de la personne.
Prévenir les risques liés aux soins.
Accompagner la personne en lien avec ses difficultés.
Adapter les soins auprès des personnes.

CONTENU

1^{er} temps : Remobilisation des connaissances théoriques sur le vieillissement et le handicap (vocabulaire et définitions) à travers un quizz sous la forme d'un KAHOOT®.

2^e temps : Ateliers de simulation à travers plusieurs thèmes. Permettra à chacun de vivre le vieillissement du corps dans diverses activités de la vie quotidienne.

Utilisation d'un kit de simulation du vieillissement.

- Se déplacer et se mobiliser
- Manger et boire
- Soins d'hygiène et de confort
- Activités, animations, loisirs

3^e temps : Temps d'échange et d'évaluation sur le déroulé de la journée à travers un questionnaire d'évaluation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un questionnaire d'évaluation de l'évolution des pratiques auprès des professionnels pourra se faire 1 mois après la formation.

(Un questionnaire GOOGLE FORM® sera envoyé par courriel)

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Dans l'esprit du rapport rendu par Myriam EL KHOMRI sur l'attractivité des métiers du grand âge et conformément aux mesures annoncées dans le plan «Investir pour l'hôpital» du 20 novembre 2019.

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation concerne tous les professionnels exerçant auprès des personnes âgées et/ou présentant un handicap.

PRÉ-REQUIS

Connaissances exigées sur la prise en soin de la personne âgée et sur les notions du handicap.
Connaissances exigées sur les notions d'ergonomie dans le domaine du soin.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Lynda COYAU, coordinatrice pédagogique de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs des professionnels de santé de l'IFSI-IFAS de Châteaudun.

INSCRIPTION

Auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur.
Pour les agents du centre hospitalier support via le service de la formation continue.

Date limite : 30 jours avant le début de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthode expositive : apports magistraux.

Méthode expérientielle : mise en pratique.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les groupes seront constitués de 8 professionnels maximum par journée de formation. Pour un nombre inférieur à 3 personnes, l'IFSI se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Châteaudun

Réajuster mes compétences pratiques aides-soignantes : nouveau référentiel aide-soignant



DURÉE
2 jours



DATES
Sur demande
Attention compte tenu du matériel nécessaire pour cette formation, cette dernière ne sera réalisée qu'à l'institut de formation.



COÛT
550 € par personne

Cette formation propose aux aides-soignantes diplômées avant 2022 de développer leurs compétences cliniques, relationnelles et d'acquiescer les gestes pratiques relevant du référentiel 2021. Cette formation vous permettra également d'actualiser votre accompagnement des élèves en stage.

OBJECTIFS

Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de la personne.
Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation.
Relever et analyser une donnée par rapport à des normes, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude.

CONTENU

Les paramètres vitaux et autres paramètres : constantes vitales, mensurations, volume urinaire, observation de la respiration et de la conscience, surveillance de la personne sous moniteur à prise de constantes directes et automatique. Calcul de l'IMC.

Respirer : L'oxygénothérapie : montage et entretien du matériel, recueil de la saturation en oxygène, changement de lunettes à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débit-mètre, pose et changement de masque pour l'aide à la respiration en situation stable et chronique, recueil d'expectorations.

Éliminer : Les urines : Surveillance du patient porteur d'une sonde vésicale et vidange du sac collecteur. Le recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire, lecture instantanée des données biologiques urinaires. L'élimination fécale : La pose de suppositoires (d'aide à l'élimination). Réalisation de prélèvements non stériles (selles, urines).

Protéger ses téguments : L'application de crème et de pommade. Le renouvellement des poches et les supports sur colostomie cicatrisée. Soins préventifs des escarres (échelle de Braden ...).

Éviter les dangers : Le recueil de la glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique. L'aspiration endotrachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire.

Gestion de la douleur : Observation et participation à l'évaluation de la douleur et du comportement.

Autres soins : Les lavages oculaires et instillations de collyre.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire à l'écrit en début et fin de formation. Évaluation en salle de pratique pendant la formation.

PUBLIC CONCERNÉ

Aides-soignants titulaires d'un Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide-Soignant ou Diplôme Professionnel d'Aide-Soignant (antérieur à l'arrêté du 22 octobre 2005) ou du Diplôme d'État d'Aide-Soignant (antérieur à l'arrêté du 10 juin 2021).

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Aide-Soignant

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sébastien Pradelle, formateur des professionnels de santé.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux.
Professionnels compétents dans le domaine traité.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques + vidéos
Analyse de pratique à partir de situations de soins
Travaux de groupe
Partage d'expériences
Travaux pratiques en salle de pratique
Simulation

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 12 personnes par session. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFPP se réserve le droit d'annuler la session.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code de la Santé Publique : articles R 4383-2 à R 4383-8 (modifié par le décret 2007-1301 du 31 août 2007) et R 4311-4.
Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Dreux

Accompagner le résident dans ses soins d'hygiène corporelle



DURÉE

2 jours
9h/12h30 - 13h30/17h



DATES

1ère session	2ème session
11/04/23	09/10/23
12/04/23	10/10/23



COÛT

410 € / personne
pour les 2 jours.

Les soins d'hygiène requièrent chez le soignant des compétences spécifiques. La formation proposée vise à développer et renforcer ces compétences.

OBJECTIFS

Développer l'approche de la personne âgée pour optimiser l'accompagnement lors des soins d'hygiène.

Etre capable de :

- Repérer l'autonomie et les capacités de la personne soignée.
- Apporter une aide adaptée pour la toilette et l'habillage.
- Identifier les besoins de la personne.
- Stimuler de façon adaptée.
- Développer une communication appropriée.
- Identifier les différents membres de l'équipe pour une collaboration efficace.

CONTENU

Les 14 besoins fondamentaux selon Virginia Henderson.

Le concept d'autonomie et d'indépendance.

Un atelier clinique : « aide à l'hygiène corporelle ».

Les transmissions à l'équipe.

La responsabilité soignante.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire d'évaluation en lien avec la pratique du soin en amont de la formation.

Questionnaire, simulation en santé, échanges. Reprise du questionnaire de positionnement avec mesure des acquisitions.

Évaluation des acquis le dernier jour de la formation, évaluation à trois mois auprès des employeurs sur l'acquisition des compétences des agents formés.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Accompagnement des personnes dans les activités de la vie quotidienne selon l'art L 313 – 26 du code d'actions sociales et familiales.

PUBLIC CONCERNÉ

Agent de service hospitalier

Auxiliaire de vie sociale

Aide-soignant

Auxiliaire de puériculture

PRÉ-REQUIS

Exercer auprès de personnes nécessitant un accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sandrine Nédélec, cadre de santé, formatrice des professionnels de santé.

Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs concepteurs/contributeurs de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

Date limite: 1ère session: 27/03/23 ; 2ème session: 25/09/23.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives favorisant l'expérience des stagiaires

Interactions sur la base des pratiques professionnelles respectives

Simulation

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants.

Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres

Pratiquer les aspirations endotrachéales



DURÉE

2 jours



DATES

1ère session:
4 et 5 mai 2023
2e session:
14 et 15 décembre 2023



COÛT

470 € / personne
pour les 2 jours

L'arrêté du 10 juin 2021 fait évoluer les domaines d'activité des aides-soignants. A ce titre, la formation proposée ajuste les compétences sur les activités élargies aux domaines de compétences de l'aide-soignant et des professionnels ou aidants prenant en soin des personnes ayant une trachéostomie de plus de 3 semaines.

OBJECTIFS

Professionnaliser les professionnels de santé ou accompagnants dans l'aspiration endotrachéale.
Respecter le cadre réglementaire relatif à la réalisation des aspirations endotrachéales.
Acquérir des connaissances en anatomophysiologie et physiopathologie de l'appareil respiratoire.
Pratiquer des aspirations endotrachéales en toute sécurité.
Identifier les répercussions psycho-sociales de la trachéostomie.

CONTENU

Le cadre réglementaire relatif à l'aspiration endotrachéale.
L'anatomophysiologie et la physiopathologie des voies respiratoires.
L'aspiration endotrachéale.
Les répercussions sociales et psychologiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire, positionnement en fin de formation, échanges, mise en situation, situation simulée, échanges.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation.

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Décret n°99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales ;
Arrêté du 27 mai 1999 relatif à la formation des personnes habilitées à effectuer des aspirations endo-trachéales ;
Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

PUBLIC CONCERNÉ

Aides-soignants diplômés d'Etat avant 2022
Accompagnants éducatifs et sociaux
Agents travaillant en lieu de vie
Aidants naturels

PRÉ-REQUIS

Exercer auprès de personnes vivant en lieu de vie et nécessitant un accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne ou être titulaire du DEAS, DEAES ou au titre de l'aidant naturel.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sandrine Nédélec, cadre de santé, formatrice des professionnels de santé.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs concepteurs/contributeurs de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite: 1ère session : 17/04/23
2e session : 27/11/23

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives issues du modèle socio-constructiviste qui prend en compte l'expérience des stagiaires ;
Interactions constantes ;
Retour d'expérience.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants.
Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres

Se former aux gestes d'aspiration endotrachéale



DURÉE

Théorie 2 jours à l'IFPP de Dreux
Stage 3 jours en services de soins



DATES

Sur demande des établissements ou employeur, à négocier avec l'IFPP.



COÛT

700 € / personne.

Pour répondre à l'exigence réglementaire (décret n°2015-495 du 29/04/2015) et au référentiel de formation aide-soignant 2021, nous proposons une formation qui permet d'avoir l'habilitation à effectuer des aspirations endotrachéales. Elle aboutit à la délivrance d'une attestation certificative.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances théoriques et cliniques nécessaires à la prise en charge à domicile des personnes trachéotomisées depuis plus de trois semaines dont l'état ne justifie pas leur admission dans un établissement sanitaire et qui ne peuvent en raison d'affections invalidantes chroniques assurer eux-mêmes ce geste d'urgence nécessaire à leur survie immédiate.

Maîtriser la technique d'aspiration endotrachéale chez une personne trachéotomisée en tenant compte des notions nécessaires d'hygiène et de sécurité.

CONTENU

Connaissances en anatomie-physiologie de l'appareil respiratoire, connaissances des principales pathologies de l'appareil respiratoire, connaissances de la technique d'assistance respiratoire : la trachéotomie, pratique de la technique de l'aspiration endotrachéale, connaissances des soins quotidiens relatifs à la trachéotomie et du matériel utilisé, connaissances des règles d'hygiène et de sécurité concernant l'entretien du matériel, connaissance des incidents, des signes d'alerte et de la conduite à tenir, connaissances des répercussions sociales et psychologiques des patients trachéotomisés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Début de formation : test de positionnement anatomie et connaissances.

Fin de formation : évaluation des connaissances écrites en fin de session sur la théorie. Évaluation de la pratique en stage, évaluation orale des connaissances en stage.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Décret n° 2015-495 du 29 avril 2015 relatif à l'habilitation des aides à domicile à pratiquer les aspirations endotrachéales et modifiant le code de l'action sociale et des familles et le code du travail.

Décret n° 99 426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endotrachéales.

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. JORF n°0135 du 12 juin 2021 Texte n°17.

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel qualifié aide-soignant, accompagnant éducatif et social (ancien AMP : aide médico psychologique), auxiliaire de vie, salarié d'une structure associative, collectivité territoriale, privé (S.S.I.A.D. - ADMR - Aide à domicile).

Bénévoles au service d'une association, assurant le rôle de tierce personne auprès d'une personne à domicile trachéotomisée.

Aide-soignant diplômé d'État avant 2022.

PRÉ-REQUIS

Personnels relevant de services d'aide à domicile.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sébastien Pradelle, formateur des professionnels de santé. Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux. Infirmières et cadres de structures de santé.

Autres professionnels compétents dans le domaine traité.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives : cours théoriques et pratiques, travaux de groupe, mise en situation, supports numériques, retour d'expérience.

Stage : Organisé par l'IFPP, avec le centre hospitalier partenaire.

Évaluation : Évaluation continue à l'IFPP et évaluation individuelle en stage.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 8 personnes par session. Pour un nombre inférieur à 3 personnes, l'IFPP se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Dreux

Évaluer la douleur : pour une prise en soin personnalisée



DURÉE

2 jours
(9h00 à 17h00)
en discontinu
1 mois d'intervalle



DATES

Sur demande des établissements ou employeur, à négocier avec l'IFPP.



COÛT

350 € / personne pour les 2 jours.

Pour développer la qualité de la prise en soin, il est essentiel que la douleur chez les patients soit prise en compte afin d'adapter de manière optimale les thérapeutiques mises en œuvre. Cette formation permet de renforcer les compétences des professionnels par l'observation clinique et l'adaptation des outils utilisés.

OBJECTIFS

Faire évoluer sa pratique professionnelle dans le cadre de la prise en soin de la douleur et la transmission de l'information. Savoir reconnaître les différentes douleurs du patient afin d'adapter les thérapeutiques.

Évaluer la douleur du patient en développant l'observation clinique.

Optimiser l'utilisation des outils d'évaluation de la douleur.

Mettre en œuvre des actions soignantes adaptées à l'égard du patient douloureux.

Améliorer l'évaluation de la douleur dans le cadre de la pluri professionnalité.

Développer l'approche relationnelle lors de la prise en soin d'un patient douloureux.

CONTENU

Actualiser ses connaissances sur la douleur, l'évaluation et les thérapeutiques et les actions soignantes à disposition.

Développer l'observation clinique en situation simulée.

Favoriser le travail pluri professionnel.

Analyser sa pratique sur les différentes approches relationnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Début de formation : questionnaire permettant l'ajustement de la formation.

Fin de formation : questionnaire, tests, jeux de rôles.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article L.1110-5 du Code de la Santé Publique : Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux Droits des malades et à la qualité du système de santé.

Article L1112-4 du Code de la Santé Publique (CSP - Partie législative – Protection générale de la santé - Livre 1, Titre 1, Chapitre 2 – Art. 1) (Modifié par Ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010).

Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 portant code de déontologie des infirmiers : Prise en charge de la douleur Art. R. 4312-19.

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

PUBLIC CONCERNÉ

Hors CH Victor Jousselin Dreux : aides-soignants, infirmiers, ambulanciers, Accompagnant éducatif et social (ancien AMP : aide médico psychologique).

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Ambulancier, d'Aide-Soignant, d'Aide Médico - Psychologique ou d'Infirmier.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sébastien Pradelle, formateur des professionnels de santé. Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Professionnel compétent dans le domaine traité.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques

Analyse de pratique

Situation simulée

Partage d'expériences

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 10 à 12 personnes par session. Pour un nombre inférieur à 5 personnes, l'IFPP se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Hors CH
support à
l'institut



Dreux

Accompagner la personne en soins palliatifs



DURÉE

2 jours
(9h00 à 17h00)
en discontinu
1 mois d'intervalle



DATES

A la demande des établissements, sur devis.



COÛT

350 € / personne pour les
2 jours.

Pour développer la qualité de prise en soin et la qualité de vie à domicile, il est essentiel de prendre en compte la douleur et l'aspect psychologique du patient atteint de maladie grave. Il s'agit de développer des techniques d'approche et d'observation adaptées dans l'accompagnement dispensé. Cette formation permet de renforcer les capacités d'écoute, d'observation et d'accompagnement auprès de la personne soignée et de ses proches.

OBJECTIFS

Faire évoluer sa pratique professionnelle dans le cadre de l'accompagnement des personnes atteintes de maladies graves et/ou en fin de vie.

Connaitre les fondamentaux de l'accompagnement en soins palliatifs et la notion de fin de vie.

Reconnaitre la douleur et les autres symptômes d'inconfort du patient atteint de maladie grave et/ou en fin de vie.

Identifier les mécanismes de défense de la personne soignée.

Savoir accompagner l'aidant dans le contexte de prise en soin palliative et de fin de vie.

CONTENU

Actualiser ses connaissances sur la douleur et son évaluation.

Actualiser ses connaissances sur les autres symptômes d'inconfort.

Actualiser ses connaissances sur la loi Claeys-Léonetti.

Favoriser le travail pluri professionnel.

Avoir une approche relationnelle du patient en fin de vie et en soins palliatifs.

Avoir une approche relationnelle vis-à-vis de l'aidant lors de maladie grave et/ou lors de fin de vie.

Partager son expérience d'accompagnement et de situation palliative.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire à l'écrit en début et fin de formation.

Jeux de rôles.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Loi n° 2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.

Article L.1110-5 du code de la santé publique : Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 portant code de déontologie des infirmiers.

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

PUBLIC CONCERNÉ

Hors CH Victor Jousselin : aides-soignants, infirmiers, Accompagnant éducatif et social (ancien AMP : aide médico psychologique), auxiliaires de vie à domicile.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Aide-Soignant, d'Infirmier, d'Aide Médico Psychologique, d'Auxiliaire de vie.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sébastien Pradelle, formateur des professionnels de santé. Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Professionnel compétent dans le domaine traité.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques

Travaux de groupe

Partage d'expériences

Jeux de rôles

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 12 personnes par session Pour un nombre inférieur à 5 personnes, l'IFPP se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Dreux



Hors CH
support à
l'institut

Bonnes pratiques de sécurité transfusionnelle



DURÉE
1 journée
(09h00-17h00)



DATES
09/02/23
11/05/23
05/10/23



COÛT
175 € / personnes

Une journée à l'intention des professionnels de santé pour mobiliser les connaissances et les compétences attendues sur les cinq étapes de l'acte transfusionnel : de la commande du produit jusqu'à l'analyse d'un événement indésirable.

OBJECTIFS

Actualiser les connaissances sur les pratiques recommandées et sur la réglementation en matière de transfusion sanguine, pour un maintien de la compétence de l'acte transfusionnel.
Respecter les règles des pratiques recommandées dans la réalisation d'un acte transfusionnel.
Participer à la bonne tenue du dossier transfusionnel.
Participer à la gestion des risques de l'acte transfusionnel.

CONTENU

Exploitation du questionnaire de connaissances préalables.

Rappels théoriques et mise en œuvre en situation simulée de l'étape 3 de la circulaire du 15 décembre 2003 relative à la réalisation de l'acte transfusionnel : «La réception des produits sanguins labiles».

Rappels théoriques et mise en œuvre en situation simulée de l'étape 4 de la circulaire du 15 décembre 2003 relative à la réalisation de l'acte transfusionnel : «La réalisation de l'acte transfusionnel».

Analyse d'évènements indésirables prévalents: étude de déclaration d'incidents transfusionnels à partir d'exemples de publications ou de jurisprudences.

MODALITES D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en lien avec la pratique de la transfusion sanguine en amont de la formation.
Reprise du questionnaire avec mesure des acquisitions, mise en situation simulée.
Évaluation des connaissances et des compétences mobilisées.
Évaluation à distance de la satisfaction de l'employeur au maintien et développement de la compétence.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Circulaire du 15 Décembre 2003 relative à la réalisation de l'acte transfusionnel.

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmiers
Infirmiers anesthésistes
Puéricultrices
Maïeuticiens

PRÉ-REQUIS

Pratique exceptionnelle ou régulière de la transfusion (à préciser en amont au questionnaire de pratique).

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sandrine NEDELEC (Chartres)
Lynda COYAU (Châteaudun)
Sébastien PRADELLE (Dreux)

INTERVENANTS

Cadres-formateurs IFSI.
Sébastien PRADELLE, IFPP Dreux.
Céline SEGUT, Aurore LEBRETON, IFSI Châteaudun.
Clarisse CARDOSO, Sophie HAYAUD, IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
En fonction du nombre d'inscrits sur les hôpitaux de référence du GHT 28 (Chartres, Châteaudun, Dreux), la formation se déroulera sur l'institut de formation correspondant au CH pour lequel il y a le plus de demande.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Temps d'échanges sur les savoirs utiles en transfusion sanguine.
Pédagogie en situation simulée.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 personnes. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'institut de formation se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres



Châteaudun



Dreux

Devenir infirmier : accompagnement à l'élaboration du projet



DURÉE

3 jours
(9h00 à 17h00)



DATES

13/02/23
14/02/23
15/02/23



COÛT

310 € / personne
pour 3 jours.

La formation proposée vise à faire connaître le métier d'infirmier ainsi que la formation. Elle permet de confirmer le projet professionnel.

OBJECTIFS

Découverte du métier d'infirmier et de son environnement d'exercice professionnel.
Sensibiliser aux connaissances et compétences attendues pour préciser et consolider son projet et développer ses aptitudes.

CONTENU

Approche du métier d'infirmier
Formation en soins infirmiers
Formalisation du projet individuel
Bases en arithmétique
Anatomie/Physiologie/Biologie (spécifique voie Parcoursup)
Thématiques sanitaires et sociales (spécifique voie Formation Professionnelle Continue)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en lien avec la pratique du soin en amont de la formation.
Questionnaire, exercices d'application, échanges. Reprise du questionnaire de positionnement avec mesure des acquisitions.
Évaluation des connaissances et compétences mobilisées le dernier jour de la formation, évaluation à distance à trois mois auprès de l'employeur.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne se projetant dans le métier d'infirmier.

PRÉ-REQUIS

Avoir le baccalauréat ou avoir côtié trois ans à la sécurité sociale.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sandrine Nédélec, cadre de santé, formatrice des professionnels de santé.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs concepteurs/contributeurs de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents hospitaliers du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite: 30/01/23.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active centrée sur les motivations et expériences des participants.
Apports théoriques
Échanges et réflexion au sein du groupe

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants. Pour un nombre inférieur à 6 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres

Devenir aide-soignant : accompagnement à l'élaboration du projet



DURÉE
2 jours
(9h00 à 17h00)



DATES
Session 1 :
20/02/23 et 21/02/23
Session 2 :
23/02/23 et 24/02/23



COÛT
190 € / personne
pour 2 jours.

La formation proposée vise à faire connaître le métier d'aide-soignant ainsi que la formation. Elle permet de confirmer le projet professionnel.

OBJECTIFS

Apporter les éléments de connaissances du métier d'aide-soignant et de son environnement d'exercice professionnel.
Sensibiliser aux connaissances et compétences attendues pour préciser et consolider son projet professionnel et développer ses aptitudes.
Valoriser son parcours scolaire, professionnel et ou de vie.

CONTENU

Métier et formation d'aide-soignant.
Parcours scolaire, professionnel et ou de vie.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de connaissances en lien avec la connaissance du métier d'aide-soignant et de la formation.
Questionnaire, exercices d'application, échanges. reprise du questionnaire de positionnement avec mesure des acquisitions.
Évaluation des acquis le dernier jour de la formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation (fiche d'évaluation).

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne ayant un projet de formation d'aide-soignant, de reconversion professionnelle.

PRÉ-REQUIS

Aucune condition de diplôme.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sandrine Nédélec, cadre de santé, formatrice des professionnels de santé.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs concepteurs/contributeurs de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.
Date limite: 06/02/23.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active sollicitant l'expérience maximale des participants.
Accompagnement sur la base d'apports théoriques, d'échanges entre participants, de supervision des expériences antérieures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants. Pour un nombre inférieur à 6 participants. L'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres

Devenir infirmier, devenir aide-soignant : un accompagnement à l'élaboration de mon projet



DURÉE

Accompagnement :
session de 2h minimum
sur demande

Stage d'observation :
1 jour possible en service de soin.



DATES

Accompagnement :
Sur demande, de préférence
les mercredis après-midi
ou soir après les cours.
A partir de janvier 2023.



COÛT

1 x 2 heures	: 50 €	→ Paiement échelonné possible
2 x 2 heures	: 100 €	
3 x 2 heures	: 150 €	
4 x 2 heures	: 200 €	

Vous souhaitez entrer en formation ?

Notre établissement vous propose un accompagnement vous permettant d'appréhender les différentes missions de ces deux métiers pour clarifier votre projet. Nous vous accompagnons à travailler sur vos motivations en lien avec votre projet personnel et à valoriser vos compétences et expériences.

OBJECTIFS

Clarifier son projet d'orientation professionnelle
Découvrir le milieu professionnel
Acquérir des connaissances sur les activités relevant de la responsabilité infirmière et/ou aide-soignante.
Clarifier ses motivations et argumenter son projet professionnel
Identifier les aptitudes nécessaires à la profession et prendre conscience de son potentiel.

CONTENU

Travail sur les représentations de la profession infirmière et/ou aide-soignante et de ses champs d'interventions.
Découverte du référentiel d'activités et de compétences de la profession choisie par le candidat.
Présentation du référentiel de formation infirmière et/ou aide-soignante.
Initiation à la culture soignante.
Développement des connaissances du milieu professionnel infirmier et/ou aide-soignante.
Identification de ses motivations et clarification de son projet professionnel.
Développement de compétences pour réaliser un CV et une lettre de motivation.
Réappropriation des techniques de calculs simples pour la formation infirmière.
Préparation à l'épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social pour la sélection infirmière : technique de recherche des idées principales dans un texte et analyse.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Élaboration de support tel que CV, lettre de motivation, arbre de compétences.
Travail sur l'évolution des représentations concernant le projet professionnel envisagé au départ.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

PUBLIC CONCERNÉ

Sélection formation infirmière :

Lycéens en classe de terminale.
Personnes titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.
Personne en projet de reconversion professionnelle.

Sélection formation aide-soignant :

Personne avec un projet professionnel aide-soignant.

PRÉ-REQUIS

Sélection formation infirmière :

Avoir un projet d'orientation ou de reconversion professionnelle pour la formation infirmière.
Lycéens : niveau terminale.
Être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.
Personne en projet de reconversion professionnelle relevant de la formation professionnelle continue justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale (bacheliers ou non bacheliers) à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Sélection formation aide-soignant :

Avoir un projet d'orientation ou de reconversion professionnelle pour la formation infirmière.
Maîtrise du français écrit et oral, maîtrise des bases de l'arithmétique.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sébastien Pradelle, formateur des professionnels de santé.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux.
Professionnels de santé du Centre Hospitalier de Dreux.
Étudiants en soins infirmiers.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation.
Possibilité d'heure supplémentaire sur demande.
Date limite : 31/01/23

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Échanges, réflexion, brainstorming, analyse de parcours, vidéos, stage d'observation possible.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 1 à 6 participants par session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Dreux

Réintégrer un service de soins : conforter ses compétences professionnelles, aides-soignantes ou infirmières



DURÉE

Entretiens et suivis individuels : 7h00
Formation clinique



DATES

Au sein de l'IFPP et en partenariat avec les structures de soins.



COÛT

Bilan du besoin d'accompagnement théorique et/ou clinique 50 € / personne
Formation : Sur devis après le bilan de vos besoins.

L'IFPP propose un accompagnement afin de conforter ses compétences professionnelles infirmières et aides-soignantes.

Dans un objectif de vous accompagner à la reprise d'un poste, nous pouvons vous aider à identifier vos besoins et vous proposer des temps de formation adaptés à votre situation.

OBJECTIFS

Se remettre à niveau et s'adapter à l'emploi.
Actualiser les acquis théoriques et cliniques.
Analyser son parcours professionnel, forces et limites.
Reprendre confiance en soi.

CONTENU

Recensement des compétences requises techniques et théoriques.
Connaissance de la législation (code de santé publique et code de déontologie infirmier).
Connaissance du référentiel de compétences : infirmier ou aide-soignant.
Remise à niveau de la pratique clinique. (Possibilité de stage)
Savoir répondre aux situations professionnelles en termes de sécurité, de qualité, d'organisation et d'humanité.
Interagir au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bilan des compétences à atteindre en début de formation.
Atteinte des compétences professionnelles visées en fin de formation.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmiers Diplômés d'État avec une interruption de carrière.
Aides-Soignants Diplômés d'État avec une interruption de carrière.

PRÉ-REQUIS

Diplôme d'État d'Infirmier ou Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sébastien Pradelle, formateur des professionnels de santé.
Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Cadre de santé : maître de stage.
Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux.

INSCRIPTION

Sur demande, auprès de l'IFPP

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Entretiens et suivis individuels (guidance et accompagnement)
Formation clinique en fonction des besoins

NOMBRE DE PARTICIPANTS

La demande est individuelle.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Dreux

VAE : Préparer la validation des acquis de l'expérience



DURÉE

Voir ci-dessous



DATES

Sur demande



COÛT

Livret 1 : 180€
Livret 2 (Employeur) : 750 €
Livret 2 (Individuel) : 500 €*
*payable en plusieurs fois - possibilité de prise en charge région, pôle emploi... se renseigner).

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel à faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son expérience, par un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification d'une branche professionnelle. Quand la demande de VAE est engagée ou déclarée recevable, un accompagnement méthodologique (facultatif, d'une durée ne pouvant excéder 24 heures consécutives ou non) est possible pour le candidat afin de renseigner le dossier.

OBJECTIFS

Organiser les modalités de validation des acquis de l'expérience pour le Diplôme d'État ou le Titre Professionnel envisagé.

Analyser son expérience professionnelle.

1. L'accompagnement / la recevabilité

Mesurer la pertinence du projet ; Faciliter la constitution du livret 2 ; Décrire les motivations à s'engager dans cette démarche VAE ; Analyser les emplois occupés et les activités relatives à la fonction ; Repérer les compétences mises en œuvre à travers les activités décrites ; Savoir décrire ses actions dans les situations de soins ; Choisir les situations de soins illustrant les compétences requises.

2. L'accompagnement de l'entretien avec le jury

Argumenter oralement son projet professionnel.

Compléter la description des compétences acquises.

3. L'accompagnement à l'issue de la décision du jury

En cas d'ajournement :

Analyse des prestations écrites et orales du candidat et réajuster si besoin ; Repositionner le projet professionnel.

En cas de validation partielle :

Concevoir un parcours complémentaire pour l'obtention des compétences manquantes.

CONTENU

Apports législatifs / Définition du concept de compétence / Analyse du métier / Travail de méthode de description de situations professionnelles / Description des activités inhérentes à la fonction / Repérage de l'ensemble des compétences du candidat / Réappropriation de la méthodologie de la rédaction d'un texte en français / Accompagnement à la rédaction du dossier (livret 2) et rigueur de dactylographie et de mise en forme / Entraînement à l'oral.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

En début de formation : Exercice de description à l'écrit.

En fin de formation : Épreuve orale d'entraînement, présentation au Jury de validation des acquis de l'expérience.

Livret 2 rédigé.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation de fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.



Dreux

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne souhaitant :

- S'engager dans une démarche de validation des acquis de l'expérience pour obtenir le Diplôme d'État d'aide-soignant, d'Auxiliaire de puériculture, d'Auxiliaire de Vie Sociale ou Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles, autres diplômes faire la demande à l'institut.

- Être accompagné pour la rédaction du livret de présentation des acquis de l'expérience et la préparation de l'entretien avec le jury.

Arrêté du 20 décembre 2017 (VAE AP et AS) : le candidat doit avoir exercé les activités pendant au moins un an, soit 1607 heures, en équivalent temps plein de façon consécutive ou non.

PRÉ-REQUIS

Capacité d'analyse et de réflexion sur son activité professionnelle.

Aptitude rédactionnelle en Français.

Connaissances logiciel de traitement de texte (word ...).

Professionnel engagé dans cette démarche.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sébastien Pradelle, formateur des professionnels de santé.

Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateur des professionnels de santé de l'IFPP de Dreux.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Entretiens individuels, recherche documentaire, analyse de pratique à partir de situations relatées, simulation à l'entretien.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 4 personnes par session.

DURÉE

Accompagnement Livret 1 demande de recevabilité : 2 x 2h

Accompagnement Livret 2 :

6 temps de 3h : préparation de l'écrit du Livret 2

2 temps de 2h : préparation orale.

1 temps de 2h : post entretien.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience.

Décret du 21 août 2008 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique.

Se former au métier d'auxiliaire ambulancier



DURÉE
10 jours



DATES
Nous consulter.



COÛT
850 € / personne

L'auxiliaire ambulancier assure la conduite du véhicule sanitaire léger et /ou participe à la prise en charge et au transport des malades dans l'ambulance, en binôme et sous la responsabilité de l'ambulancier diplômé d'Etat.

OBJECTIFS

Former au métier d'auxiliaire ambulancier (arrêté du 26/01/2006 modifié).

Appliquer les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections.

Assurer les gestes adaptés à l'état du patient, dans toute situation d'urgence.

Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients.

Assurer la sécurité du transport sanitaire

Organiser son activité professionnelle dans le respect de la déontologie, des règles et des valeurs de la profession.

Participer avec l'ambulancier Diplômé d'État à la prise en charge des urgences relatives et vitales.

CONTENU

Formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

Hygiène et prévention.

Déontologie.

Règles du transport sanitaire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation, restitution écrite de groupe, restitution écrite individuelle, présentation orale.

ÉVALUATION DE LA PRESTATION

Évaluation qualitative de la formation le dernier jour de la formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 26 janvier 2006 modifié, relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public, pas de condition de diplôme requise.

PRÉ-REQUIS

Permis B depuis au moins 3 ans, 2 ans si conduite accompagnée.

Certificat médical de non contre-indication à la profession d'auxiliaire ambulancier délivré par un médecin agréé.

Être à jour des vaccinations conformément à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sandrine Nédélec, cadre de santé, formatrice des professionnels de santé.

Responsable formation continue.

INTERVENANTS

Formateurs concepteurs/contributeurs de l'IFSanté Chartres.

INSCRIPTION

Inscription auprès de l'institut de formation après accord de l'employeur. Pour les agents hospitaliers du centre hospitalier support, via le service de la formation continue.

Date limite: nous consulter.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives issues du socio-constructivisme avec prise en compte de l'expérience des stagiaires.

Intéactions constantes.

Simulation en santé.

Analyse de pratiques.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 12 participants. Pour un nombre inférieur à 3 personnes, l'IFSanté Chartres se réserve le droit d'annuler la session.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation à la formation.



Chartres

Sites internet

N’hésitez pas à vous rendre sur les sites internet des instituts de formation pour toute information complémentaire.

SÉLECTION
FORMATION
FINANCEMENTS
VIE PRATIQUE



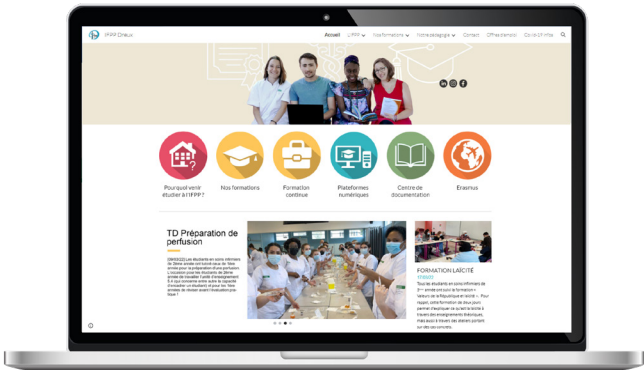
IFSanté Chartres

www.ifs-i-fas.ch-chartres.fr



IFSI-IFAS de Châteaudun

www.ifs-i-fas-chateaudun.fr



IFPP de Dreux

www.ifs-i-dreux.fr



Bilans de satisfaction
des stagiaires en ligne.

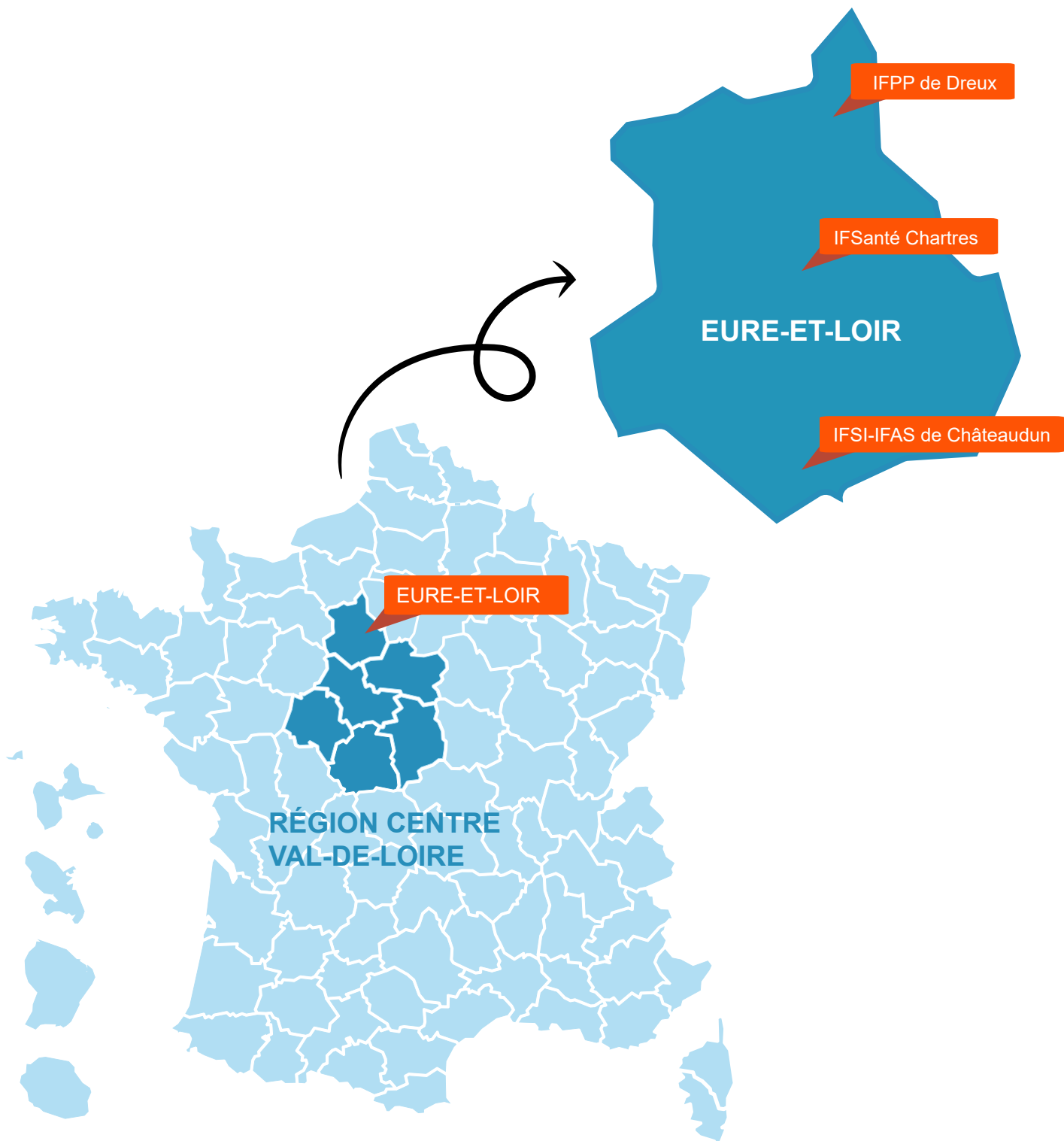


Dossiers d'inscription
téléchargeables en ligne.

Où sommes-nous ?



La Région Centre Val de Loire compte 13 IFSI et 16 IFAS, dont trois instituts dans le département d'Eure-et-Loir : L'IFSanté Chartres, l'IFSI-IFAS de Châteaudun et l'IFPP de Dreux. Voici une carte permettant de situer la région, le département et les IFSI-IFAS d'Eure-et-Loir.



Contactez-nous



ÉTABLISSEMENT SUPPORT



Centre Hospitalier de Châteaudun

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE FORMATION CONTINUE

Lynda COYAU

RESPONSABLE ADMINISTRATIF FORMATION CONTINUE

Céline BOUHAJA

COORDONNÉES

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS
INFIRMIERS

INSTITUT DE FORMATION
D'AIDES-SOIGNANTS

1 Avenue Edgard BOUTARIC
28200 CHÂTEAUDUN

Tel : 02 37 44 63 93

Mail : ifsi@ch-chateaudun.fr

SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX



www.ifsi-ifas-chateaudun.fr



IFSI IFAS Châteaudun Site officiel



IFSI/IFAS Châteaudun



IFSI IFAS Châteaudun Site officiel



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante : **Actions de formation**



ÉTABLISSEMENT SUPPORT



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE FORMATION CONTINUE

Sandrine NEDELEC

RESPONSABLE ADMINISTRATIF FORMATION CONTINUE

Marie-Laure MOULIN

COORDONNÉES

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS
INFIRMIERS

INSTITUT DE FORMATION
D'AIDES-SOIGNANTS

INSTITUT DE FORMATION
D'AMBULANCIER

7 rue Philippe Desportes

28000 CHARTRES

Tel : 02 37 30 30 86

Mail : secifsi@ch-chartres.fr

SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX



ifsi-ifas.ch-chartres.fr/



IFSI IFAS Chartres



IFSI/IFAS de Chartres



IFSI/IFAS de Chartres



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante : **Actions de formation**



ÉTABLISSEMENT SUPPORT



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE FORMATION CONTINUE

Sébastien PRADELLE

RESPONSABLE ADMINISTRATIF FORMATION CONTINUE

Amandine LAPOUMEROLIE

COORDONNÉES

INSTITUT DE FORMATION DES
PROFESSIONS PARAMÉDICALES

Institut de formation en soins infirmiers

Institut de formation aide-soignant

69 rue de Rieuville – B.P. 69

28102 DREUX Cedex

Tel : 02 37 46 82 43

Mail : ifsi@ch-dreux.fr

SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX



www.ifsi-dreux.fr



@ifppdreux



IFPP



ifppdreux



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante : **Actions de formation**



IFSI-IFAS CHÂTEAUDUN
1 Avenue Edgard Boutaric
28200 CHÂTEAUDUN
Tel : 02 37 44 63 93
Mail : ifsi@ch-chateaudun.fr



IFSanté CHARTRES
7 rue Philippe Desportes
28000 CHARTRES
Tel : 02 37 30 30 86
Mail : secifsi@ch-chartres.fr



IFPP DREUX
69 rue de Rieuville – B.P. 69
28102 DREUX Cedex
Tel : 02 37 46 82 43
Mail : ifsi@ch-dreux.fr

Instituts de formation référencés



Datadock